



Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°558 du Mercredi 1^{er} juillet 2020 - 14^{ème} année - Prix: 250 FCFA

Privatisation du coton togolais



Les craintes

Sans surprise, les députés ont voté ce lundi 29 juin 2020 à l'unanimité la cession de 51% des 60% des parts que l'Etat Togolais détenait dans le capital de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT)

au groupe OLAM, géant asiatique. Le groupe OLAM va racheter une partie des parts de l'Etat Togolais, majoritaire dans l'actionariat de la NSCT dont il détient 60% et 40% pour les organisations de producteurs.

COVID-19

HOSTILITÉ DES ÉLÈVES FACE AU PORT DES MASQUES

La pandémie gagne les établissements scolaires #6

MEDIA

Les dix défis pour le nouveau mandat d'Arimiyo TCHAGNAO à la tête du CONAPP #4



NATIONAL

ELECTIONS MUNICIPALES: Un an après, les communes naviguent à vue #6



Le carnet

La dure réalité !

Hier 30 juin, était la fin de l'Etat d'urgence sanitaire décrété par le chef de l'Etat. A chacun de faire le point à son niveau. La pandémie n'est pas encore derrière nous. C'est ce que nous disent les experts. On doit apprendre à vivre avec le Covid 19 qui « est loin d'être finie et qui s'accélère » même, a averti lundi l'Organisation mondiale de la santé (OMS), appelant le monde à agir dès à présent sans attendre un vaccin. « Six mois se seront écoulés depuis que l'OMS a reçu les premiers rapports concernant un groupe de cas de pneumonie de cause inconnue en Chine. (...) Nous voulons tous que cela se termine. Mais la dure réalité est que c'est loin d'être fini », a déclaré le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, au cours d'une conférence de presse virtuelle. Le Togo n'est pas épargné par la pandémie dont les effets ont un lourd impact sur le plan économique et social. Sur un plan purement sanitaire, les cas de contamination n'ont pas explosé. On dénombre 642 cas confirmés depuis début mars et 14 décès sur une population de 7 millions d'habitants. Les autorités restent très vigilantes et savent qu'elles devront gérer le problème encore de longs mois. Les autorités togolaises maîtrisent le virus, mais pas à 100%. C'est ce qu'ont indiqué dimanche des officiels en charge de la lutte contre la pandémie lors d'une émission diffusée sur plusieurs chaînes locales. Le Togo compte 645 cas confirmés et 14 décès. « Nous sommes restés tenaces et constants dans la stratégie toujours basée sur les populations cibles comme les voyageurs et les cas contacts », a expliqué le Dr Sossinou Awoussi, secrétaire général du ministère de la Santé. Le Togo s'est très vite mobilisé avec l'acheminement d'équipements médicaux de Chine, notamment des respirateurs, des masques et des équipements de protection. Des restrictions sanitaires ont été imposées mi-mars avec la fermeture des frontières, un couvre-feu et le bouclage de certaines villes. Tous les lieux publics (universités, écoles, restaurants...) ont été fermés et les rencontres publiques (concerts, manifestations sportives) interdites. L'ensemble de ce dispositif - certes contraignant pour les habitants et pénalisant pour l'activité économique - a permis de ralentir la propagation qui est désormais sous contrôle. Le gouvernement s'apprête dans les prochaines semaines à rouvrir les frontières aériennes et terrestres en coordination avec les pays de la région. C'est tout ceci là qui inquiète. Le virus est toujours là. Mais les gens en font fi. Avec la levée des mesures barrières et surtout que nous sommes à la fin de l'Etat d'urgence sanitaire décrété par le chef de l'Etat, l'on se pose des questions. Une descente dans certains lieux de distractions les weekends surtout dans les bars, donnent de la sueur froide. Les gens sont assis sans aucun respect de la distanciation sociale, ils boivent et sèment du bordéle comme bon leur semble. L'Etat ne peut pas mettre derrière chaque togolais les forces de sécurité pour le surveiller. Tout dépend du comportement de tout un chacun de nous. Si après les trois mois d'urgence les gens croient la pandémie est derrière nous, ils se trompent. A chacun de nous de jouer sa partition. Aujourd'hui l'on constate qu'avec la réouverture des écoles, des cas positifs sont encore testés. Donc à chacun de nous d'être vigilant.

RSE:

Victoire Dogbé appelle les grandes entreprises à jouer leur partition

Annoncée il y a quelques jours, la Conférence Internationale sur les Entreprises Sociales et la Responsabilité Sociétale (CIESRES-Togo), a débuté le lundi 29 juin 2020. Une conférence virtuelle de haut niveau, actée par la participation de Victoire Tomégah Dogbé, Ministre en charge du développement à la Base.

Placée sous le thème : «L'après Covid-19 en Afrique : La stratégie gagnante de la transition inclusive, sociale et écologique », la première journée de la Conférence internationale sur les entreprises sociales et la responsabilité sociétale, a tenu toute ses promesses. Mieux, ce panel virtuel de haut niveau acté par la participation d'illustres personnalités au nombre desquelles Victoire Tomégah Dogbé, Ministre togolais du Développement à la Base, a donc été l'occasion pour les acteurs de proposer des solutions innovantes. Des solutions innovantes qui devront favoriser un développement plus inclusif du continent après la Covid-19. Intervenant sur ce que devrait être le rôle social des entreprises pour promouvoir un développement plus inclusif, la Ministre appelle à la solidarité pour relever le défi. « Nous devons être solidaire afin de mieux orienter les investissements. Nous devons faire de sorte que les grandes entreprises accordent de l'im-

portance à leur responsabilité sociale ». Une nécessité, puisque les grandes entreprises sont appelées à jouer un rôle important dans le développement, surtout des communautés hôtes. La conférence internationale sur les entreprises sociales et la responsabilité sociale des entreprises (RSE) se donc déroule le 29 et 30 juin depuis Lomé par visioconférence. 'L'après Covid en Afrique : la stratégie gagnante de la transition inclusive, sociale et écologique', tel était le thème d'une table ronde organisée lundi. 'La promotion de l'entrepreneuriat est une priorité nationale pour notre pays dont la jeunesse de la population demeure un atout. Elle est au cœur de notre plan national de développement pour assurer l'insertion socio-économique des jeunes qui représentent plus de 70% de la population togolaise', a rappelé Victoire Tomégah Dogbé, la ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et du Commerce. Elle souhaite améliorer l'éco-



système en faveur de l'entrepreneuriat social et inclusif et cette conférence constitue une opportunité. Grâce à l'appui du gouvernement, des partenaires du Togo et du secteur privé, le pays a avancé dans le domaine de l'entrepreneuriat social avec, notamment, la création de l'incubateur d'innovation Nunya Lab, la mise en place d'un programme de mentorat en faveur des entrepreneurs sociaux. Pour la ministre, l'entrepreneuriat doit être social et inclusif. L'un des leviers de réduction de la pauvreté est la promotion de l'entrepreneuriat à la base, un entrepreneuriat social ou communautaire qui allie la génération de profits à des bénéfiques/ des retombées pour la communauté tels que l'accroissement des revenus pour les plus démunis et la création d'emplois pour les jeunes.

Le Togo milite donc pour une approche participative et inclusive dans une dynamique de responsabilité partagée. Cependant, la crise sanitaire risque de tout chambouler par rapport aux stratégies initiales. 'Le contexte mondial actuel nous oblige à revisiter nos stratégies et nos plans d'action tirant les leçons de la crise', a souligné Mme Tomegah Dogbé. La conférence internationale sur les entreprises sociales et la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est soutenue par l'ambassade des Etats-Unis à Lomé, l'AFD et Ecobank. Les discussions se poursuivent en ligne mardi. Rappelons que la deuxième journée du CIESRES-Togo, qui est à sa troisième édition s'ouvre le mercredi 30 juin 2020. Elle peut être suivie en direct sur le <http://www.socialbusinessconference.org>

**MISE EN ŒUVRE DU PASEAT
27 000 habitants de Tabligbo desservis en eau potable grâce au PACEAT**

La première phase d'extension du réseau d'eau, de réhabilitation et de construction des bornes fontaines dans la ville de Tabligbo se concrétise. Initiés dans le cadre de la mise en œuvre du 'Projet d'Amélioration du Service d'eau et d'Assainissement de la ville de Tabligbo' (PASEAT), ces travaux, lancés vendredi, permettront, à terme, de desservir environ 27000 habitants en eau potable.

En croire ses initiateurs, le PASEAT vise l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Tabligbo et la mise en place d'un mécanisme de régulation du prix de l'eau aux bornes fontaines pour permettre aux couches vulnérables d'avoir accès à l'eau potable à moindre coût. Les travaux de cette première phase d'extension du réseau d'eau de la TdE (Togolaise des eaux) vont s'étendre sur 7 km et permettront la construction de 8 bornes fontaines et la réhabilitation 5 autres. Ces travaux se dérouleront dans les 25 quartiers de la ville de Tabligbo et permettront à environ 27000 personnes d'avoir accès à l'eau potable. D'après Emile Apéléte Kossi ATIGAKU, directeur exécutif de l'ONG CONGAT/ICB (L'ONG Conseils Gestion Appui aux Territoires / Initiatives des Collectivités pour la Bonne gouvernance), coordonnateur local du PASEAT, la quasi-totalité des 50.338.959 Fcfa qui

seront consacrés aux travaux ont été payés par la TdE. Et d'ajouter que l'ONG CONGAT/ICB œuvrera aux côtés de la mairie de la ville de Tabligbo afin que la population de la localité ait accès à l'eau potable à moindre coût au niveau des bornes fontaines, soient deux bidons de 25 litres pleins à 30 Fcfa. Le PASEAT est initié dans le cadre d'une coopération décentralisée avec le Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF) et la commune Yoto 1 (ancienne commune de Tabligbo). Il est mis en œuvre pour une durée de deux ans (avril 2019-mars 2021) et est co-financé par la Société Togolaise des Eaux (TdE), le SEDIF, la Fondation Heidelberg Cement (FHC), la Société Patrimoine Eau et Assainissement en milieu Urbain et semi-urbain (SPEAU) et la commune de Yoto 1, avec l'appui technique d'Experts-Solidaires, CONGAT/ICB et l'ARWP.

**TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE LOMÉ
Reprise des audiences publiques à partir du 6 juillet**

Suspendues depuis le 24 mars dernier à cause de l'épidémie de Covid-19 au Togo, les audiences publiques en matière civile au tribunal de première instance (TPI) de Lomé, vont reprendre à partir du 6 juillet 2020.



C'est ce qui a été décidé lors de la réunion des magistrats et greffiers en service au TPI de Lomé, tenue le 18 juin dernier. En conséquence, le président du TPI de Lomé, Kossi Kutuhun, a adressé un courrier à l'ordre des avocats le 23 juin 2020, pour lui notifier la date de reprise de ces audiences publiques et les conditions

dans lesquelles, elles se dérouleront. « Pour permettre la tenue de ces audiences dans le strict respect des mesures barrières en vigueur, le nombre de dossiers par audience est limité à 30 pour les plaidoiries et à 100 pour la chambre de la mise en état. », peut-on lire dans ce courrier du président du TPI de Lomé.

AVANT LA FINALISATION DES NÉGOCIATIONS SUR LA PRIVATISATION DE L'OR BLANC :

L'Assemblée Nationale donne le quitus au gouvernement pour la cession de ses 51 % de parts au groupe OLAM

Les craintes

Sans surprise, les députés ont voté ce lundi 29 juin 2020 à l'unanimité la cession de 51% des 60% des parts que l'Etat Togolais détenait dans le capital de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT) au groupe OLAM, géant asiatique.

Le groupe OLAM va racheter une partie des parts de l'Etat Togolais, majoritaire dans l'actionnariat de la NSCT dont il détient 60% et 40% pour les organisations de producteurs.

«La part de l'Etat sera cédée à hauteur de 51% et l'intérêt national représentera 49%, soit 40% pour les contonculteurs et 9% pour l'Etat», spécifie Sani Yaya, ministre de l'économie et des finances.

Il précise que les discussions étant en cours avec le partenaire stratégique, le montant des investissements n'est pas encore défini et sera dévoilé au moment venu.

«Nous n'avons pas encore de chiffres sur l'investissement. L'investissement n'est pas une fin en soi, ce n'est qu'un moyen pour induire les objectifs de croissance», a-t-il souligné.

Déplafonner la croissance

Bien entendu, le constat fait aujourd'hui est que la croissance de cette première filière de rente est plafonnée et qu'il faudrait chercher une bouffée d'oxygène pour espérer passer le cap des 200.000 tonnes de coton-graine d'ici 2022.

«Visiblement, tout porte à croire que nous avons atteint nos capacités et c'est pour ça que les producteurs ont apprécié l'apport du partenaire et ont réclamé vivement qu'il arrive», a indiqué Noël Koutéra Bataka, ministre en charge de l'agriculture.

«De 137.000 tonnes les deux précédentes campagnes, la production à la dernière campagne est tombée à 116.000 tonnes de coton-graine. La production a commencé par plafonner et il faut doubler la production d'ici trois ans», ajoute M. Bataka.

Globalement, le gouvernement défend que le groupe OLAM a fait des exploits au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Gabon et aujourd'hui, fait partie des seuls partenaires en Afrique, capables d'investir massivement dans le secteur et redonner un nouveau souffle à la filière cotonnière au Togo.

L'or blanc reste la première filière d'exportation et contribue à 4% à la richesse nationale. En 2019, la filière a réalisé 34 milliards de chiffre d'affaires

distribués aux producteurs.

«Chaque année que le coton a 10.000t de plus, c'est 1 point de croissance», note le ministre Bataka.

L'autorisation de l'Assemblée nationale donne ainsi le quitus au gouvernement de finaliser les négociations avec le groupe OLAM et lui fixe sur les objectifs de redynamisation de la filière.

usines textiles au Togo.

Que va faire le groupe OLAM ?

En attendant d'obtenir les détails sur le montant du rachat, le géant asiatique OLAM a déjà fait ses preuves notamment au Tchad où il a racheté les 60% des parts de l'Etat Tchadien de la Société cotonnière nationale. Les résultats ont été appréciés.

Le Togo entend également s'inspirer et des missions ont été également menées.

Les acteurs de la filière au Togo au regard des résultats probants du groupe OLAM ont donné leur OK pour l'entrée

OLAM s'impliquera également dans de la réhabilitation des pistes rurales cotonnières pour améliorer la collecte du coton graine et participer également au désenclavement des zones de production agricole.

Quelques craintes

Pour nombre d'opérateurs, la libéralisation du secteur cotonnier est une bonne nouvelle qui sans doute, marquera un nouveau départ pour cette filière, très porteuse.

«L'actionnariat étranger est certes bon, mais il faut que l'Etat cède plus d'actions aux privés locaux. Les multinationales

l'implantation d'une usine de la filature ; former les jeunes à l'ingénierie de la filature ; former une main d'œuvre qualifiée sur toutes la chaîne de valeur (production, transformation, commercialisation) ; offrir des appuis techniques aux producteurs.

Cette feuille de route sera peut-être l'une des conditions pour relever le rendement à l'hectare et atteindre, pour quoi pas, dépasser le cap des 200.000 tonnes à l'horizon 2022.

Précisons que la production de la campagne 2019-2020 s'élève à 116.000 tonnes de coton-graines, équivalant à 645 kg/ha, contre 137 000 tonnes pour la campagne 2018-2019, soit une chute de 21.000 tonnes. Ce rendement est loin des 150.000 tonnes attendues sur 180.000 hectares emblavés.

Le pays tablait sur 140 000 tonnes et 200 000 tonnes en 2022 donc une production en baisse de quelques points.

Toutefois, le Ministre de l'agriculture et de la production animale et halieutique, a félicité à l'ouverture de la rencontre de haut niveau de Kara, la nouvelle équipe dirigeante de la NSCT pour son dynamisme et abnégation» qui en espace de deux ans (2017-2019) a porté la production de 117000 tonnes à 137000 tonnes soit un taux de 17%.

«Nous voudrions préciser que la Nouvelle Société Cotonnière du Togo a connu une nouvelle impulsion depuis la prise de fonction il y a trois ans du nouveau Directeur général Mr Nana NANFAME. Ce technicien hors paire a su insuffler un nouveau souffle à cette société en proie à plusieurs difficultés et à redynamiser son équipe. Nous espérons que les recommandations issues de cette rencontre seront immédiatement transformées en actes concrets pour le bonheur des producteurs, dont l'amélioration des conditions préoccupe essentiellement le Directeur général», a déclaré le ministre. Première culture de rente des exploitations agricoles, le coton s'affirme comme la première culture industrielle du Togo et le quatrième produit d'exportation après le klinger, le ciment et les phosphates. Il contribue de manière substantielle au PIB du Togo à hauteur de 1 à 4,3% selon les années.

Tassou Bagoudou



La nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT) a un capital de 2 milliards F.CFA.

Les 3 bonnes raisons du gouvernement

Le gouvernement veut d'abord assurer la sécurisation de l'approvisionnement en intrants en vue de rendre disponibles à temps, en qualité, en quantité des semences, des engrais, des pesticides et des services de mécanisation dont les producteurs ont besoin.

Ensuite, réaliser l'aménagement des pistes afin de contribuer au désenclavement de certaines zones de production cotonnière tout en desservant d'autres spéculations agricoles, facilitant le transfert de la production vers les centres d'agrégation et les unités de transformations.

Enfin, garantir dans une certaine mesure, un prix planché rémunérateur sur une période aux producteurs.

Le plan d'OLAM pour le secteur vise la transformation du coton avec l'implantation des

d'un partenaire stratégique capable d'induire au sein de la filière un développement substantiel et durable.

Avec cette opération, l'Etat ne sera plus majoritaire, comme c'est le cas actuellement, mais gardera tout de même, une partie des actions, qui lui permettra de veiller et protéger les intérêts des acteurs à la base (producteurs et des travailleurs).

Le groupe OLAM s'est donné d'emblée pour ambition dans son plan d'investissement, d'œuvrer à la transformation du coton avec l'implantation des usines textiles au Togo.

Il œuvrera à l'augmentation substantielle du revenu des cotonculteurs dans trois ans ; améliorer le rendement de la production 600kg/ha aujourd'hui pour atteindre un niveau de performance d'au moins 900 à 1000kg sur le court terme ; renforcer le parc industriel, participer à la recherche et au développement pour une optimisation du schéma culturel etc.

nelles recherchent de grands profits, elles auront la matière première mais risquent de ne pas industrialiser la filière. Le gouvernement peut alors miser sur l'actionnariat local en associant les banques, les institutions de la place et les hommes d'affaires», suggèrent certains opérateurs du secteur cotonnier.

D'autres regrettent que pour les opérations d'une telle envergure, le secteur privé national soit mis à l'écart. «Pour les grandes décisions économiques, les opérateurs économiques doivent être consultés. Ils livrent leur résumé de la situation avant la décision finale par les pouvoirs publics. C'est ce qui est fait sous d'autres cieux, pourquoi pas au Togo», relèvent-ils.

Le secteur cotonnier a de l'avenir et l'essentiel est que la gouvernance soit assainie et que les producteurs finaux vivent mieux.

Sur les 3 et 5 premières années, la nouvelle direction de la filière pourrait œuvrer à

MÉDIAS : POUR CES DEUX DERNIERS MANDATS À LA TÊTE DU CONAPP : Les dix défis à relever pour Arimiyao TCHAGNAO

El Hadj Arimiyao Tchagnao, le président sortant du Conseil National des patrons de presse (CONAPP) a été reconduit à la tête de l'organisation pour un nouveau mandat de deux ans.

C'était lors d'une Assemblée générale électorale tenue samedi 27 juin 2020 à Lomé, en présence de plusieurs personnalités du monde médiatique togolais.

À cette occasion, le bureau sortant de l'organisation des patrons de presse a présenté son rapport moral et financier. Rapports adoptés à l'unanimité des 102 membres ayant répondu présents à la convocation.

Le président élu a saisi l'occasion pour revenir sur plusieurs sujets de l'heure qui préoccupent les acteurs de la presse togolaise, notamment, l'amélioration des conditions de vie et de travail des journalistes employés.

«Au niveau des journalistes employés, il reste un travail d'organisation à faire. Ils doivent avoir un syndicat pour nous faire face afin que nous puissions aller à la signature définitive ou réelle de la convention collective. On en parle tout le temps», a-t-il déclaré.

«Nous en tant que patronat, nous sommes prêts. Il reste à ce que les employés s'entendent et se mettent d'accord autour de quelque chose pour que nous puissions réussir à si-

gner cette convention qui tient à cœur à tous», a-t-il recommandé.

Autres défis prioritaires que promet de relever le Directeur de publication du journal « Nouvelle opinion » au cours de son second mandat, c'est la question du professionnalisme, du renforcement de la confraternité et de la protection sociale à accorder à tous les professionnels des médias. Il a, à cet effet annoncé la mise en place d'une «imprimerie du CONAPP» pour faciliter l'impression des journaux membres de l'organisation.

Parlant de l'aide de l'État à la presse, le président élu estime que les journalistes attendent mieux que ce qui est offert présentement.

«Nous sommes en train de faire en sorte que l'aide à la presse que nous avons travaillé à monter à 150 millions de francs CFA, soit revue à la hausse. 150 millions, c'est bon mais ce n'est pas ce que la presse togolaise attend», a-t-il fait savoir.

Il faut rappeler que le CONAPP est l'organisation la plus représentative de la presse togolaise avec plus de 140 membres.

Les dix défis à relever



Le défi du renouveau de la presse privée togolaise étant grand, il met donc des balises pour y arriver : ses 10 glorieuses.

En effet, dans la suite logique de son premier mandat, le président Tchagnao veut renforcer la confraternité au sein de la corporation. Ainsi, il dit s'engager à repousser les limites des clivages qui fragilisent la cohésion, afin de poser les fondations d'une presse unie dans le pluralisme. Quant à la professionnalisation, il compte agir pour garantir la continuité de la formation des journalistes, et à l'en croire, des discussions ont été depuis engagées avec des universités privées spécialisées dans l'enseignement du journalisme pour aboutir à la signature de conventions de partenariat axées sur des

facilités à accorder aux journalistes.

La protection sociale des confrères, un sujet qui défraie la chronique depuis plusieurs années du fait de la précarité qui expose le journaliste aux difficultés à se faire soigner en cas de maladie, le président du Conapp pense solutionner ce problème en mettant à contribution l'INAM et d'autres structures d'assurance du privé pour l'effectivité de l'assurance maladie des journalistes. « Seront mis également en place une mutuelle du Conapp et un système de retraite pour patrons de presse » a-t-il ajouté.

S'il est évident que la convention collective, reste l'autre versant de la professionnalisation de la presse d'après le président Tchagnao, il assure que sa signature exigée par les syndicats des journalistes est un combat noble. Il promet donc de s'engager à leurs côtés afin de trouver une issue définitive à la question de la convention collective au Togo. Les autres défis des journalistes restent non seulement la régularité de leurs parutions, mais aussi la distribution. Alors, avec la promesse d'installation d'une imprimerie Conapp pour une réduction considérable des coûts de production des journaux, El hadj Tchagnao Arimiyao vise à promouvoir la régularité des parutions des organes de la presse écrite des membres du Conapp pour leur faciliter

l'éligibilité aux subventions de l'Etat. Aussi garantit-il un service de messagerie pour assurer avec efficacité la distribution des journaux sur toute l'étendue du territoire dans le souci de renforcer l'économie des médias en vue d'accroître les revenus des patrons de presse. Dans le même ordre d'idées, le Conapp pense à un positionnement sur la scène internationale avec une plus grande présence dans les rendez-vous internationaux de la presse.

Au-delà du renforcement du lobbying pour une hausse conséquente de l'aide de l'Etat à la presse qui prend en compte les exigences de la professionnalisation, le Conapp veut encore renforcer la solidarité entre ses membres, afin d'honorer les événements aussi bien heureux que malheureux. Mais le grand défi de tous les membres, est d'œuvrer pour la préservation des acquis et la promotion de la liberté de presse.

Voilà autant de défis inscrits au tableau des engagements du président réélu. Alors, de concert avec les autres membres du bureau, douze au total en plus de deux commissaires aux comptes, El hadj Tchagnao Arimiyao compte bien relever tous ces défis pour l'intérêt général de la presse privée au Togo. Il ne reste qu'à lui souhaiter tout le meilleur dans sa difficile mission.

Le Magnan

CULTURE

Le mea culpa des artistes au ministre Egbetonyo

«Vous avez intérêt à nous laisser vous aider, d'abord pour votre mieux être mais aussi pour le rayonnement du Togo. Sans les hommes à administrer, il n'y a pas de ministre»

Le Ministre de la culture, du tourisme et des loisirs, Kossivi EGBETONYO, a reçu en audience ce jeudi 25 juin 2020 à son cabinet, les responsables des différentes corporations d'artistes du Togo à savoir : CATU (Collectif des artistes unis), FAACI-Togo (Famille des artistes auteurs, compositeurs du Togo), UBATO (Union des ballets du Togo), AMIAP-Togo (Association des musiciens, instrumentistes et arrangeurs professionnels du Togo), UNTS-Togo (Union nationale des techniciens de spectacles, RIA-AV (Réseau international des arts vivants).

Cette rencontre, à l'initiative des artistes, avait pour but de présenter à monsieur le Ministre, les excuses suite aux derniers événements relatifs au projet d'appui aux acteurs culturels en vue de leur permettre d'avoir des activités alternatives en ces temps de pandémie au Covid 19. En effet, après l'annonce de cette mesure d'accompagnement des artistes durement éprouvés par la suspension des activités culturelles, les réactions de certains artistes ont occasionné la rédaction d'articles de presses malveillants à l'endroit du Ministre de la culture publiés sur les réseaux sociaux. Cette démarche singulière d'une frange des acteurs culturels a suscité une rencontre d'échanges au cours de laquelle les respon-

sables d'associations d'artistes du Togo ont décidé de solliciter une audience auprès du Ministre de la culture pour lui faire part de leur désapprobation et lui dire de vive voix qu'ils ne se reconnaissent pas dans cet écrit publié en leur nom. « Les gens ont abusé de notre nom et ont écrit cet article de presse. Si vous vous fâchez et vous nous lâchez, qu'allons-nous devenir ? », a déclaré Rosemonde ASSOGBA, porte-parole des artistes lors de cette assise.

De son côté, la personne responsable du communiqué de presse ayant suscité la rédaction de cet article de presse a promis prendre attache avec le journal en question afin de rétablir la vérité des faits.

Après avoir écouté ses interlocuteurs, le Ministre Kossivi EG-

BETONYO a dit avoir pris acte de la démarche, qu'il espère sincère, et qu'il leur demande de laisser au temps le temps de régler la situation.

La réunion de ce jour a été l'occasion pour le ministre de réitérer aux artistes son souhait de les voir, tout en appartenant à leurs organisations respectives, converger leurs points de vue afin, non seulement d'être davantage unis pour une meilleure gestion de leurs professions mais aussi de permettre au ministère d'avoir un interlocuteur unique et fiable. « Vous avez intérêt à nous laisser vous aider, d'abord pour votre mieux être mais aussi pour le rayonnement du Togo. Sans les hommes à administrer, il n'y a pas de ministre », a précisé Kossivi EGBETONYO.

A ce sujet, les responsables des organisations d'artistes ont rassuré le Ministre que les démarches sont en cours en vue de la création des fédérations de sous-secteurs d'activités pour aboutir plus tard à une confédération des artistes du Togo.

RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

La France met la main à la poche pour Novissi à hauteur de 2 milliards F Cfa

Le programme de revenu universel de solidarité Novissi lancé par le gouvernement a reçu mardi 30 juin, une importante contribution de 2 milliards F Cfa de la France. Le don, une contribution directe de l'Agence française de développement (AFD) a été officialisée par une convention signée entre Marc Vizy, ambassadeur français au Togo et Sani Yaya, ministre de l'économie et des finances.



initié par le gouvernement pour venir au secours des personnes dont les activités ont été touchées par la pandémie de coronavirus, le programme Novissi a transféré plus de 11 milliards F Cfa à plus de 500 000 bénéficiaires. La contribution de la France à travers l'AFD, est une confirmation selon le directeur général au Togo, François Jacques-Pélessier du plein soutien à ce

dispositif innovant d'accompagnement aux plus vulnérables touchés par la crise.

« Je suis particulièrement heureux et fier que nous ayons réussi, conformément au message d'Emmanuel Macron adressé au chef de l'Etat togolais à l'occasion du 60ème anniversaire d'indépendance du Togo, à concrétiser ce parte-

Suite à la page ...

ON DIT QUOI

La rubrique de ceux qui devraient tourner sept fois leur langue avant de parler

«Le FCTD invite toutes les forces démocratiques, tout le peuple togolais épris de liberté, de justice et de paix, à conjuguer leurs forces, à converger leurs énergies et à s'inscrire résolument, de manière ferme et irréversible dans ce schéma (transition) qui semble désormais s'imposer comme la seule et unique voie pour une sortie pacifique et durable de la crise togolaise». Vraiment ces gens là n'arrêteront pas de prendre les Togolais pour des moins que rien à cause de leur « mazin mazin » juste pour satisfaire et faire croire à ceux qui leur donnent de l'argent qu'ils travaillent sérieusement. Rien que de pagailleurs qui ne sont là que pour leurs intérêts. S'ils ne s'agitaient pas leur pain va tomber. Ils savent très bien qu'en l'état actuel des choses, cette question de transition n'est pas d'actualité. Depuis le



22 février 2020, le Togo a déjà confié les destinées du pays à un Président démocratiquement élu et qui a prêté serment pour un mandat de 5 ans. Ceux-là veulent nous dire quoi ? Qu'on écourte le mandat et qu'on organise une transition

? Sous qui et comment sera organisée cette transition alors que le pays n'est pas en crise ? 'La transition ne se décrète pas, elle se prépare', a expliqué lundi au micro de Victoire FM Jean Dégli, un opposant de la première heure. Il ne voit pas de perspective immédiate et reproche à certains de ses amis d'avoir tout fait pour saborder cette possible transition. 'La C14 aurait pu changer les choses, mais les individualismes et les dans ont tout gâté. L'opposition n'a jamais accepté de faire son introspection', a-t-il déclaré. Voilà ! Tout est dit. Que les rêveurs arrêtent de tromper les populations. Pour faire de telles déclarations, il faut avoir un rapport de force équivalent à celui qu'on combat. Lorsqu'on ne dispose pas des moyens de sa politique on ne se lance pas dans des déclarations tapageuses.

Agence Rhabba marketing

Assistance et Conseils en Stage et Emploi

Tél (228) 90.35.44.49 / 98.23.86.89 E-mail : rhabbal13@yahoo.fr

N° RCCM: TG-LOME 2017 A 3400 N° Fiscal: 1001065852

N° CNSS: 68071 N°061/ITLS-IN2/2019

LOME-Togo

OFFRE DE STAGE ET EMPLOI

L'Agence pour Assistances et conseils en Stage et Emploi, RHABBA Marketing, en collaboration avec ses partenaires internationaux, organise un **stage de perfectionnement et Emploi**, Suivi d'un contrat de travail de 2 (Deux) ans renouvelable pour les diplômés sans emploi, Etudiant(e) et stagiaires en :

1. MEDECINE GENERALE
2. GYNECOLOGIE
3. CHIRURGIE
4. LABORATOIRE
5. ECOGRAPHIE

Info : 98 23 8689

90 35 44 49



LA DIRECTION

Courtes contre la montre

Soyons plus responsables !

Depuis que le gouvernement a décidé d'alléger les mesures barrières en levant le couvre-feu et le bouclage des villes, beaucoup ont cru c'est la fin du Covid 19. Ils ont repris leurs activités habituelles en ne respectant rien. Mais attention ! Le virus du coronavirus circule toujours dans notre pays et le respect des gestes barrières doit devenir une habitude pour nous tous. Les comportements observés depuis la levée du couvre-feu ne nous honorent pas. Les autorités en charge de la riposte contre la Covid 19 ne ménagent aucun effort pour endiguer la propagation du virus. Les mesures prises depuis l'annonce de l'état d'urgence sanitaire ont permis la maîtrise de la contamination. Depuis quelques semaines, le nombre des personnes testées positives est à la baisse. Il faudrait alors que nous aussi, Togolais, mettions un peu du nôtre pour que la situation soit maîtrisée. Les beuveries organisées au Carrefour "Y" à Avedji Limousine et dans certains débits de boisson à Agoè et ailleurs à Bè, Nyékouakpoè ou Cassablanca, au mépris des règles barrières sont inacceptables et n'honorent pas leurs auteurs. Tout le monde peut faire un petit effort pour se protéger et protéger les autres. Notre pays ne peut se payer le luxe de voir la situation s'empirer à cause du comportement de certains. Il nous faut nous ressaisir et adopter les bonnes attitudes, des attitudes responsables dignes des Togolais que nous sommes et ne pas obliger le gouvernement à passer à une étape d'interpellation de ses fils qui font la sourde oreille. À bon entendeur, salut.

Le bilan !

Lundi 29 juin 2020, la force spéciale anti-pandémie Covid-19 mise en place par le gouvernement pour faire respecter les mesures édictées dans le cadre de la riposte de la pandémie a, par voix de communiqué dressé son bilan. Créé par décret présidentielle le 1er avril 2020 par le chef de l'état pour sensibiliser les citoyens contre la Covid-19, la force spéciale mixte anti-pandémie Covid-19 même si les autorités ne le disent pas officiellement est en fin de mandat. Au cours de ces 3 mois, la force anti-pandémie dirigée par le Col. Amana Kodjo a fait un travail remarquable même si certains parleront des bavures qui ont un peu écorné son image. Dans le cadre de leur mission, la force outre la sensibilisation dans les marchés, a non seulement participé à l'éducation des populations dans les lieux de forte fréquentation du Golfe, Agoe-Nyivé, mais aussi à l'intérieur. Toujours dans leur rôle, la force a procédé à l'arrestation des trafiquants d'enfants, de drogue et d'autres malfrats de motos qui sont une menace pour la quiétude nationale. Par ailleurs, avec la levée du couvre-feu en vigueur dans le pays, l'Etat à instaurer le port du cache-nez obligatoire et aussi la relance progressive des activités. Malheureusement, cette décision, selon le communiqué du FOSAP, n'est pas respectée par certains tenanciers de bars et c'est pourquoi la force dans le but d'éviter la propagation du virus a fermé au total 3 discothèques à Lomé à savoir Monaco-city à Telessou, Lounge à Anomé et O'grill à Avedji. Pour finir, le Col. Amana Kodjo, commandant de la force spéciale anti-pandémie Covid-19 appelle toute la population à prendre conscience de la réalité de la maladie et à respecter les mesures barrières notamment le port des masques afin d'éloigner hors du pays la pandémie.

Aboka désavoué !

La mairie Golfe 5 dirigé par Kossi Agbenyigan ABOKA est en proie à une crise interne. Cette crise est liée à la gestion faite par le Maire, ses adjoints et l'ensemble des membres de l'exécutif de la mairie Golfe 5. Une gestion approximative que dénoncent six (6) conseillers municipaux élus. Une lettre relevant l'indignation est adressée à l'exécutif le mardi 23 Juin 2020, dont copie nous est parvenue. La non convocation par le maire à moins de huit (8) jours de la fin du trimestre, du conseil municipal qui devait durer quinze (15) jours, conformément aux textes pour faire l'état des lieux de la gestion administrative et plancher sur les actions de développement de la commune, est donc la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, selon les six (6) conseillers municipaux, signataire de la lettre. Pour les conseillers frondeurs, « l'argument de la pandémie du Covid-19 brandi par le maire pour justifier la non tenue de la deuxième session ordinaire du conseil communal » n'est pas valable vu que la crise sanitaire constitue elle-même une « urgence sanitaire qui mérite la mobilisation et les actions du conseil ». Et sur cette question de la gestion de la crise sanitaire, les conseillers municipaux font savoir dans leur lettre que le comité mis en place par la mairie pour la Covid-19 s'est fait sans qu'ils ne soit informé et ce comité est « médiocre » dans ses actions. Sur d'autres plans, les conseillers Jean EKLOU, Jean KISSI, ASSILA Kevin, Mimi BOSSOU-SOEDJEDE HABADADJI et Kodjo ALISSO-TOU expriment leur mécontentement sur le fait que les différentes commissions créées ne se réunissent pas comme il faut alors que « l'immensité des tâches leur revient ». Ce laxisme que fait remarquer ces conseillers est doublé d'une gestion financière opaque de la commune. Une gestion à laquelle ils ne sont pas associés, n'étant même pas informés des dépenses effectuées.

Le Magnan Libéré

Récépissé N° 0302 / 17 / 11 / 06 / HAAC

Directeur de Publication

Abass ISSAKA

90 16 49 87 / 90 85 85 22

Responsable commercial

Bertine ADJAHO

90 36 97 10

Mise en page :

A. Maxime (91 08 91 02)

Imprimerie :

Rad Graphic Sarl U.

Tirage :

2000 exemplaires

Casier N° 35MJ BP: 81213 Lomé / Mail: iabasse@yahoo.fr

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES ET HOSTILITÉ DES ÉLÈVES FACE AU PORT DES MASQUES

La pandémie gagne les établissements scolaires

La crise sanitaire liée au Coronavirus a contraint nos sociétés à un changement d'habitudes et les gouvernements à des prises de décisions d'urgence. L'équation la plus difficile à résoudre aujourd'hui pour la plupart des pays touchés par le Covid-19 réside dans la manière de gérer les activités pédagogiques après la réouverture des classes. Et bien «Le Magnan Libéré» ne s'est pas trompé lorsqu'il alertait la semaine dernière l'autorité dans un article intitulé : «Attention danger !». Aujourd'hui les faits sont là. La pandémie est rentrée dans les écoles avec des cas testés positifs.



En effet, les autorités sanitaires annonçaient la semaine dernière 5 cas de contagion au coronavirus parmi les élèves après la reprise des cours. Lundi dernier 29 juin 2020, la même source a révélé 16 autres cas de contamination.

Le nombre des élèves testés positifs au virus est désormais passé à 21. Il s'agit bien d'une situation qui concerne beaucoup plus les apprenants, surtout le respect des mesures barrières.

Pour de nombreux observateurs avertis, il est du ressort des décideurs du secteur de l'éducation de renforcer les mesures de riposte en milieu

scolaire afin de limiter la propagation de la maladie.

Il est à noter qu'à la reprise des cours, nombreux sont ces enseignants et élèves qui hésitent à reprendre le chemin de l'école à cause des risques dits «inconsidérés» par le gouvernement togolais avant la réouverture des classes.

Amer constat

Car, après la reprise des cours dans les écoles et malgré toute la sensibilisation sur les gestes barrières, on constate malheureusement que les risques à craindre restent énormes en milieu scolaire. Pour éviter le pire, le gouvernement a, par conséquent,

pris un certain nombre de mesures additionnelles après une tournée des autorités en charge de l'éducation sur l'étendue du territoire; une tournée dont l'objectif est de faire l'état des lieux dans les établissements scolaires.

Le tout premier constat après cette tournée a été celui du non-respect des mesures barrières dans les établissements scolaires.

Selon le compte rendu d'une réunion des inspecteurs de l'éducation et des chefs d'établissements scolaires publics, confessionnels et privés laïcs tenue à Lomé le vendredi dernier, les élèves sont hostiles au port correct de masques. S'ils ne placent pas la bavette sur le menton, c'est seulement sur les lèvres qu'ils la portent, d'autres n'en portent pas du tout. Et ce comportement, selon les autorités éducatives, ne se limite pas seulement au niveau des élèves, les enseignants en font de même. La raison évoquée est que le port de masque étouffe et empêche la bonne respiration. Dans la cour de récréation, on apprend également que les élèves ne respectent pas les gestes barrières.

Des décisions pour arrêter la propagation

Face à cette situation et dans le souci d'éviter la propagation du Covid-19 en milieu scolaire, il a été pris les décisions ci-après :

- la suspension de la méthode active en classe ; c'est-à-dire qu'il ne faudra plus envoyer les élèves au tableau ni pour y donner une réponse, ni pour effacer les écrits ;

- l'interdiction aux enseignants de circuler dans les rangées pour la vérification de cahiers ou d'exercices traités;

- l'interdiction d'emporter les cahiers de texte dans les salles de classe. (Ils doivent être remplis dans la salle des professeurs par l'enseignant lui-même);

- l'interdiction aux élèves de passer entre eux tout outil scolaire (bic, crayon, gomme, règle, cahier, etc.);

- l'interdiction à tout enseignant de rentrer en classe sans le port correct de masque;

- l'obligation pour les chefs d'établissement et enseignants de suivre les élèves et de les sensibiliser sur le respect des mesures barrières en classe et dans la cour de l'établissement.

«Ces mesures sont à prendre au sérieux car, le système sanitaire est en manque de respirateurs pour prendre en charge les malades supplémentaires du Coronavirus», précisent les autorités éducatives.

Il est en outre rappelé à tous les chefs d'établissements scolaires que les devoirs, interrogations et examens blancs sont interdits. L'essentiel du reste du travail pédagogique à faire ne concerne

que le renforcement de capacités des apprenants à travers des cours de révision. Toutefois, un cours systématique peut être dispensé au cas où l'enseignant le juge nécessaire pour le bien des élèves, indiquent les instructions officielles.

Il est à noter que 491 établissements scolaires publics, confessionnels et privés laïcs ont rouvert les portes avec 16.291 élèves.

1000 élèves et 42 enseignants sont absents selon le rapport de l'équipe qui a fait la tournée les 15, 16 et 17 juin 2020 sur l'étendue du territoire.

M. B

(Suite de la page 4)

nariat afin d'accompagner la réponse du gouvernement togolais à cette crise mondiale, dont les conséquences économiques sont d'ores et déjà majeures », a déclaré Marc VIZY, Ambassadeur de France au Togo

Le programme NOVISSI, qui signifie 'Solidarité' dans l'un des dialectes fait partie des premières mesures urgentes prises par le gouvernement dès le début de la crise. «Ce dispositif de transferts monétaires s'est appuyé sur une plateforme innovante, digitale, numérique et biométrique qui est salué par tous nos partenaires et d'illustre personnalité au plan mondial. Il vise à compenser une partie des pertes de revenus des travailleurs informels des zones dans lesquelles le bouclage et le couvre-feu ont été instaurés », a rappelé le ministre des Finances, Sani Yaya.

Près de 1,4 million de personnes sont inscrites au Programme et plus de 560 mille personnes ont pu bénéficier des ressources de ce programme pour un montant d'environ 11,4 milliards de francs CFA. Mais il est prévu à l'heure actuelle, une revue du Programme NOVISSI où Programme de Revenu Universel de Solidarité, pour mieux l'adapter à la stratégie nationale de riposte, suite à l'annonce le 08 Juin dernier de la levée complète du couvre-feu et du bouclage des villes.

«La contribution de l'Agence française de développement, don de la République Française, dont nous venons de signer la convention, permettra d'effectuer environ 360.000 paiements au profit des travailleurs du secteur informel », a ajouté le ministre Yaya en présence de sa collègue de l'économie numérique, Cina Lawson.

ELECTIONS MUNICIPALES :

Un an après, les communes naviguent à vue

30 juin 2019-30 juin 2020 : il y a un an que les Togolais sont allés aux urnes dans le cadre des élections municipales. Un an après, le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, Payadowa BoukpeSSI estime que des bases ont été posées pour permettre aux collectivités locales de s'épanouir. Mais, plusieurs défis restent à relever.

Après les élections municipales du 30 juin 2019, des actes ont été posés dans le cadre du renforcement de l'arsenal juridique pour permettre aux collectivités locales de s'épanouir. Le décret portant organisation et fonctionnement du fonds d'appui aux collectivités territoriales a été adopté.

« Ce fonds est créé pour appuyer les collectivités territoriales et doit être organisé », a déclaré M. BoukpeSSI.

Mis à part le renforcement de l'arsenal juridique, d'autres défis persistent. Selon M. BoukpeSSI, les défis auxquels les communes font face les communes aujourd'hui sont le renforcement des capacités

des conseillers municipaux et du personnel des communes, la mobilisation de ressources et l'élaboration des plans de développement communaux.

«Le gouvernement a fait beaucoup d'efforts en matière de mobilisation des ressources et nous espérons que les partenaires techniques et financiers nous viendront en appui. En ce qui concerne les plans de développement communaux, nous allons appuyer les communes à avoir des plans précis de développement », a-t-il déclaré.

Au Togo, très peu d'avancées ont été obtenues dans la mise en œuvre du processus de décentralisation un an après les élections locales, organisées

en juin 2019. Alors qu'elles attendaient de voir certains changements, les populations sont plutôt insatisfaites des résultats de ces élections censées ouvrir la voie au développement de leurs différentes localités.

Pour BoukpeSSI PAYADOWA, ministre en charge de la décentralisation et des collectivités territoriales, de nombreux défis restent à relever. Echangeant avec les techniques et financiers qui accompagnent le Togo dans ce processus, le ministre a estimé le processus a été ralenti par la situation liée au Covid-19.

Toutefois, le gouvernement entend travailler rapidement pour rattraper ce retard. Parmi les actions prévues, le renforcement des capacités des élus locaux, la mobilisation des ressources afin d'alimenter le Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT),

et surtout l'élaboration des plans de développement communaux pour éviter que les communes « naviguent à vue ».

Il faut rappeler que les échanges entre le ministre Payadowa et les partenaires ont porté sur les différentes actions initiées par l'exécutif depuis lors. Entre autres, le renforcement de l'arsenal juridique relatif à la décentralisation, la création d'un fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT), ou encore l'amélioration du cadre de travail des communes.

Dans le processus de décentralisation, le Togo est accompagné par l'UE, le Pnud, Unicef, KfW, AFD, ProDeGoL, la BOAD.

Notons que le Togo dispose de 117 communes.

Tassou Bagoudou

FOOTBALL

Revue annuelle des lois FIFA 2019

La FIFA s'est fixée pour objectif de veiller à ce que les acteurs juridiques du football soient tenus informés des aspects les plus pertinents du domaine. Ainsi dans une démarche de transparence de sa gouvernance et du processus décisionnel, elle a accordé une place importante à l'élaboration de règlements et de décisions juridiques dans divers domaines de son travail. En février 2019, la FIFA a tenu sa première revue annuelle des lois du football. En raison la crise sanitaire qui prévaut dans le monde, les différents acteurs (professionnels, associations nationales, ligues, clubs et syndicats de joueurs etc.) ont assisté à la revue des lois de la FIFA (édition 2019) les 22 et 23 juin 2020 par vidéoconférence.



La FIFA a apporté des changements sur les différentes lois qui régissent le football mondial. Elle a tenu à partager avec les différents acteurs les plus importants changements et décisions réglementaires des lois du football édition 2019.

Les amendements des règlements de la FIFA, les questions commerciales, les procédures d'éthique et disciplinaires, les principaux cas impliquant la FIFA 2019, un rapport des transferts, la mise à jour des réformes du système de transfert, le statut et le transfert des joueurs, litiges liés au contrat, mécanisme de solidarité et litiges en matière de compensation de formation, transfert international de mineurs, pro-

blèmes de réglementation du football en cette période de covid-19 ont été les sujets qui ont meublé ces deux jours de travail.

Les présentations ont été enrichies par les réponses apportées aux questions des participants. Il faut signaler que cette revue annuelle a été suivie le 25 juin parla réunion du Conseil de la FIFA qui a accordé l'organisation de la Coupe du Monde Féminine FIFA 2023 à l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Aussi l'instance a annoncé l'octroi d'une nouvelle enveloppe de soutien aux fédérations membres dans leur lutte contre la COVID-19.

TETE A. Flora

FOOTBALL / GRANDES DECISIONS DE LA REUNION DE LA CAF :

La CAN 2021 au Cameroun reportée

La situation sanitaire liée à la COVID-19 a mis en berne les activités de football du continent et partout ailleurs. Après son document intitulé «les directives de la CAF pour la reprise du football en Afrique», la Confédération africaine de football (CAF) s'est réunie par visioconférence le mardi 30 juin 2020 pour se pencher sur des questions diverses.

Cette réunion de la CAF a essentiellement traité des questions de compétitions continentales et d'activités diverses de l'instance du football africain.

Des grandes décisions que voici ont été prises :

La Coupe d'Afrique des Nations Total Cameroun initialement prévue en 2021 est reprogrammée en janvier 2022. Les dates de la phase finale et des matchs restants des éliminatoires seront communiquées en temps opportun. Quant au Championnat d'Afrique des Nations Total Cameroun 2020, il a été reporté en janvier 2021. Aussi le Compétitions Inter-clubs 2019/2020 (la Ligue des Champions de la CAF Total dont le lieu reste à déterminer et la Coupe de la Confédération de la CAF Total qui se jouera au Maroc) reprendront en septembre. Chaque demi-finale sera disputée en un match unique. La Coupe d'Afrique des Nations Féminine Total 2020 pour sa part a été annulée. Par contre, la Ligue des Champions Féminine de la CAF sera lancée en 2021. Une réunion avec les commissions d'organisation



des Coupes d'Afrique des Nations Jeunes et les Unions de zone a été proposée afin de finaliser les dispositions pour les éliminatoires zonales des Coupes d'Afrique des Nations U-17 & U-20. Il faut retenir que la CAN U-17 aura lieu en juillet 2021. Pour la Coupe d'Afrique des Nations de Beach Soccer 2020, suite au retrait de l'Ouganda à l'organisation, un nouvel appel à candidature sera lancé pour l'accueil du tournoi final en 2020 ou 2021. Dans le compte des autres activités de la CAF, un accord de siège a été signé le 24 juin 2020 entre la CAF et l'Egypte. La 42ème Assemblée Générale Ordinaire

de la CAF a été reportée à décembre 2020 à Addis-Abéba. L'Assemblée Générale Elective quant à elle se tiendra le 12 mars 2021. L'édition 2020 de la CAF Award s'est annulée. La CAF

a alloué une aide financière supplémentaire de 300 000 USD aux Associations Membres à cause de la COVID-19. La CAF a confirmé la nomination d'Ali Aissaoui comme Directeur Commercial. Le projet «Transform CAF 2021» est en bonne marche vers la réalisation de ses objectifs.

Telles sont les grandes lignes des décisions issues de cette réunion du 30 juin 2020. La CAF se projette ainsi sur ces activités et relance le football continental bouleversé par la COVID-19.

TETE A. Flora

FTF : CHAMPIONNATS NATIONAUX DE PREMIERE ET DEUXIEME DIVISION

La Fédération Togolaise de Football a rendu public les classements de la saison 2019 - 2020

La saison 2019 - 2020 de football au Togo a définitivement été arrêtée le 26 mai 2020 à cause de la persistance du COVID-19. Le jeudi 25 juin 2020, la fédération togolaise de football (FTF) a mis fin à la longue attente des acteurs en rendant public les classements de la première et deuxième division. Les clubs, les dirigeants, les supporters et autres acteurs sont situés et pourront se préparer pour la saison prochaine en attendant l'amélioration de la situation sanitaire.



Suspendu d'abord en mars, les championnats nationaux de première division (D1) et de deuxième division (D2) togolaise ont été arrêtés en mai et un mois après, chaque acteur connaît désormais les champions ainsi que les rangs des différents clubs

engagés.

Le classement officiel de la saison 2019-2020 publié par la FTF, consacre le club ASKO de Kara leader de la D1 togolaise car il totalise après les 20 journées de compétition 37 points (soit trois points d'avance sur son dauphin). UNISPORT de

Sokodé avec 34 points est le vice-champion. EnD2, Entente 2 et AS Binah surclassent leurs paires respectivement dans la zone sud et la zone nord. Ce fauteuil de leader de la D2 leur ouvre les portes de la division première conformément aux règlements des compétitions bien que la saison ne soit pas allée à son terme.

Il est à préciser qu'une dérogation spéciale de la FTF évite la relégation des deux derniers clubs au classement de la D1 et aussi de la D2. Ainsi Koroki et Maranatha disputeront les matchs la saison prochaine en D1. Gbikinti FC, CDF Haknour au Nord et Koto FC, Agaza au Sud conserve aussi leur place en D2 pour la saison à venir.

La saison 2019 - 2020 est close et fait place à la nouvelle saison de 2020 - 2021 Même si le démarrage reste incertain à cause de la crise sanitaire, le public sportif togolais espère se retrouver très bientôt autour du ballon rond pour savourer les gestes, les buts, l'ambiance et les émotions.

TETE A. Flora

PHARMACIES DE GARDE

Période du 29 juin au 06 juillet 2020

3e ARRONDISSEMENT, près de l'Immeuble FIATA 22 21 52 27
BON PASTEUR, 38 Av. Libération 22 21 13 67
Sainte RITA, Doulassamé 22 20 90 16
AMESSIAME-BE, Marché de Bè 96 32 97 60
Des APÔTRES 49 Akodé-séwa face Etrocotran 70 45 38 05
ESPERANCE face Ecole Française Nyékonakpoé 22 21 01 28
GBOSSIME face Marché Gbossimé 22 22 50 50
LIBERATION Avenue Libération prolongée 22 22 25 25
Saint PAUL Bd. Jean Paul II 22 22 46 72
JOURDAIN face au CEG Tokoin Wuiti 22 61 56 14
HEDZRANAWÉ Marché HEDZRANAWÉ *22 26 49 61*
KOUÉSSAN en face du stade de Kégué *96 80 10 01*

KLOKPE derrière la Foire Togo 2000 *96 80 10 03*
J-MIMSHAK* Satom Hountigomé *22 60 30 50*
MAWULE* Bè-Kpota 70 45 91 86*
Le PROGRES marché de Zorro-Bar *22 35 86 55*
CITE Bd. du 30 Août *22 25 01 25*
BESDA Adidogomé-Aménopé, route de Kpalimé *22 51 05 29*
CONSEIL carrefour du CEG Sagbado Logoté *93 10 92 92*
EPIPHANIA Carrefour AGBEMADON, Adidogomé *70 40 10 52*
DJIDJOLE* Djidolé *22 25 65 12*
VERTE* face Ecole du Parti Klikamé *22 25 03 26*
LUMIERE* Agbalépédogan *70 43 15 49*
DIEUDONNE, FUCEC Agoè-Télessou *70 44 84 59*
OSSAN*, carrefour Avedji

70 40 44 25
La GRÂCE* Station SUN AGIP Agoè *22 25 91 65*
CHARITE* à côté du CEG d'Agoè-Nyivé *22 25 12 60*
EXCELLENCE* Agoè Demakpoe voie CEDEAO *22 51 77 87*
N. D. De LOURDES* carrefour Deux LIONS *22 55 19 64*
DIVINA GRACIA* Rond point Cool Catch *93 83 91 00*
La NOUVELLE TULIPE* CAP Agoè-Légbassito *99 47 00 70*
TCHEP'SON* face Terminal du sahel *70 42 94 41*
ZOSSIME* Zossimé, marché de Zossimé *70 46 26 64*
VERSEAU* près maison Bateau Baguida *22 27 34 53*
De L'EDEN* route d'Aného, face cité Baguida *70 42 13 98*



LA FIBRE AU BOUT DES DOIGTS!

PROMO PROLONGÉE
JUSQU'AU 24 JUIN

AIRFIBER MOBILE

60 Go

à 15 000 FCFA

Tapez vite *919*10*3#



Promo de 60 Go au 14 Juin Airfiber Mobile 60 Go à 15000 FCFA valable 30 jours. Soins au *919*10*3#